

# MAIRIE DE MESLAY-LE-VIDAME

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

**Présents :** M. Florian BLANCHARD, M. Romain CHARLET, Mme Adeline FLEURY, Mme Coralie GALLOT, Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT, M. Frédéric LASNE, Mme Sylvia LAURENT, M. Serge LE BALC'H, M. Cédric LEVEILLARD, M. Jean-Christophe LINGET, M. Christophe MIGNON, M. Francis PEANNE, M. Romain RIBAS, Mme Virginia RICHARD

Madame Sylvia LAURENT a été nommé(e) secrétaire. Monsieur Romain RIBAS lui est adjoint.

---

### **Ordre du jour :**

1. Adoption du compte de gestion 2019
2. Adoption du compte administratif 2019
3. Vote des taux d'imposition 2020
4. Vote du budget primitif 2020
5. Subventions aux associations
6. Questions diverses

### **Ouverture de la séance à 19h30.**

### **Approbation du procès-verbal du dernier conseil du jeudi 11 juin 2020 à l'unanimité des membres (à l'exception de Monsieur Francis PEANNE Absent)**

Monsieur Le Maire présente de Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget 2019 de la Commune.

### **Monsieur Francis PEANNE, s'étant excusé, est arrivé à 19h45.**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal désigne à l'unanimité pour présider la séance Monsieur Christophe MIGNON pendant le vote du compte administratif et du compte de gestion du budget 2019 de la commune.

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2019 de la commune.

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2019 de la commune.

Monsieur Serge LE BALC'H, reprend la présidence de la séance du conseil municipal et propose à Mme FLEURY de présenter l'affectation du résultat communal.

### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2019**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la commune de l'exercice 2019,

Constate que le compte administratif fait apparaître :

a) Un excédent de fonctionnement de clôture 2019 de 51 621.84 €.

b) Un excédent d'investissement de clôture 2019 de 19 358.52 €.

Vu les restes à réaliser en recettes de 752 € et en dépenses de 1675.30€,

Le Maire PROPOSE au Conseil municipal :

1) De reprendre au budget primitif 2020 en section de fonctionnement à la ligne 002 en recette le solde de l'excédent de fonctionnement de clôture 2019 soit 51 621.84 €.

2) De reprendre au budget primitif 2020 en section d'investissement à la ligne 001 en dépense le déficit d'investissement de clôture 2019 soit 18 435.22 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité de ses membres l'affectation des résultats de l'année 2019 sur le budget primitif 2020.

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Après avoir délibéré sur les taux d'imposition à appliquer en 2020 pour chacune des taxes directes locales, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de ses membres de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2020 en les maintenant au niveau de ceux de l'année 2019.

- Taxe d'habitation : Inchangé en application de la loi de finance pour 2020 pour 56 799€
- Foncier bâti : bases imposables notifiées par les services fiscaux pour 2020 : 350 900 € / Taux d'imposition 2019 : 18.17% / Taux votés 2020 : 18,17% / Produits assurés en euros : 63 759€.
- Foncier non bâti : bases imposables notifiées par les services fiscaux pour 2020 : 115300€ / Taux d'imposition 2019 : 32.24% / Taux votés 2020 : 32,24% / Produits assurés en euros : 37 173 €.

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR 2020**

Le maire propose à Mme FLEURY de présenter le budget primitif avec les précisions sur :

- le vote 2019 et le réalisé
- le proposé pour 2020 et déjà exécuté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

ADOpte le budget primitif communal de l'exercice 2020 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	319 318,39€	319 318,39 €
Investissement :	56 843,98€	56 843,98 €

### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité de ses membres pour 2020 les subventions suivantes pour l'année 2020 :

<b>Associations</b>	<b>Voté</b>
ACPG-CATM	200€
ADSBCM (Association des donneurs du sang bénévoles de Chartres métropole)	50€
Amicale sportive des anciens élèves	450€

de Meslay-le-Vidame	
Comité des fêtes	450€
Familles rurales	300€
Les Frénétiques	300€
Société de chasse	50€
Banque alimentaire d'Eure-et-Loir	50€
Pompiers GAUMEVIST	100€
Les restos du cœur	50€

## QUESTIONS DIVERSES :

Pascaline IMBAULT fait part de la masse que représentent les indemnités du maire et des adjoints sur le budget total de la commune sans remettre en cause le montant qui a été validé à l'unanimité au dernier conseil du 11 juin 2020. Une vision du budget primitif aurait été souhaitable au moment du vote de ces indemnités.

M. Le Maire entend cette remarque.

Jean-Christophe LINGET fait remarquer l'augmentation du budget SIRP entre 2018 et 2019. Une réponse est apportée par Sylvia LAURENT sur un évènement non provisionné en 2019 sur un calcul des points retraite concernant une ATSEM et une augmentation générale des charges de personnels.

Sur la répartition des subventions, les élus demandent plus de clarté au regard du nombre d'adhérents Meslaysiens dans chacune des associations pour l'année prochaine. Une matrice va être à l'étude pour permettre cette visibilité en 2021.

M. Le Maire fait part au conseil du départ de l'employée communale, Dorothée SUREAU, en charge de l'entretien des locaux, fin juillet. Une offre de poste sera publiée.

Le projet d'arrachage des tuyas situés à côté du stade est ajourné suite aux réticences des riverains.

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Frédéric LASNE, a envoyé un courrier aux administrés concernés et rencontré ces derniers.

Coralie GALLOT demande à ce que tous les élus voient ce courrier.

Point fleurissement des trois hameaux de la commune.

Coralie GALLOT, demande qu'un minimum de fleurissement soit fait sur le Hameau d'Auvilliers. Francis PEANNE, le 3<sup>eme</sup> adjoint, se charge de ce point avec l'employé communal.

Frédéric LASNE souligne l'ouverture d'un compte chez M BRICOLAGE au nom de la Commune.

Adeline FLEURY, en tant que représentante de la commission communication, demande aux élus de valider le nom du domaine pour le futur site internet de la commune.

Prochain conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020 à 19h30 pour l'élection des trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants de la commune aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

**Fin de la séance à 22h35 le jeudi 2 juillet 2020.**

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2020**

**SIGNATURES**

Le Maire, Serge LE BALC'H

Frédéric LASNE

Adeline FLEURY

Francis PEANNE

Sylvia LAURENT

Romain CHARLET

Jean-Christophe LINGET

Cédric LEVEILLARD

Pascaline IMBAULT-  
BAZEMONT

Coralie GALLOT

Florian BLANCHARD

Christophe MIGNON

Virginia RICHARD

Romain RIBAS